

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° ^{D56} /2026

Objet : Convention de mise à disposition de locaux municipaux 2025/2026 – Centre socio-culturel Salvador Allende au 10, boulevard Salvador Allende 95400 Villiers-le-Bel– Association DIAMANT BRUT.

La Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n° A-320-2024 en date du 11 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur William STEPHAN - conseiller municipal délégué aux centres sociaux.

D E C I D E

Article 1 – Il sera conclu avec l'association **DIAMANT BRUT**, une convention de mise à disposition de la salle « **Créative** » : Les vendredis de 19h00 à 22h00 : 19/09 ; 10/10 ; 21/11 ; 05/12 ; 12/12 ; 09/01 ; 16/01 ; 06/02 ; 13/02 ; 18/03 ; 27/03 ; 10/04 ; 17/04 ; 15/05 ; 22/05 ; 05/06 et 12/06) au 10, boulevard Salvador Allende à Villiers-le-Bel, pour la période du **lundi 9 septembre 2024 au vendredi 20 juin 2025 pendant les périodes scolaires.**

Article 2 – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 16/02/2026

La Maire

Djida DJALLALI-TECHTACH

Pour le Maire et par délégation
le Conseiller municipal délégué
William STEPHAN